

officeontariendefinancement

Rapport annuel 2002



Ontario

Office ontarien de financement

Profil de l'organisme

Au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics, l'Office ontarien de financement :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers;
- offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie;
- offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario;
- exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario.

À titre d'organisme de la province, l'Office ontarien de financement relève de la ministre des Finances qui est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres.

Points saillants en 2001-2002

L'Office ontarien de financement a mis la touche finale au programme d'emprunt public à long terme de la province, soit 12,3 milliards de dollars, de manière judicieuse et efficace. Grâce à l'opportunité des émissions de titres d'emprunt et à la couverture connexe, le coût des emprunts du gouvernement provincial et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au cours de l'exercice est estimé à 75 millions de dollars de moins que le point de référence, en fonction de la valeur actualisée.



Le produit de la septième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a atteint 4,2 milliards de dollars, ce qui en fait la campagne provinciale la plus importante dans les annales de l'histoire canadienne.



Trois adjudications d'Obligations d'épargne de l'Ontario ont permis de réunir le montant de 750 millions de dollars, et d'économiser à la province le montant approximatif de 1,5 million de dollars en frais de commission. Compte tenu d'un processus de documentation plus efficace, plus de 35 effets à moyen terme (effets MTN) ont été émis, pour un total de 2,2 milliards de dollars, soit une augmentation notable par rapport à l'année précédente au cours de laquelle seulement sept effets MTN avaient été émis.



L'Office ontarien de financement a cordonné les efforts du gouvernement visant à améliorer sa cote de crédit. Le Dominion Bond Rating Service (DBRS) a augmenté sa cote de crédit d'émetteur pour la province de l'Ontario de double « A » (faible) à double « A ».



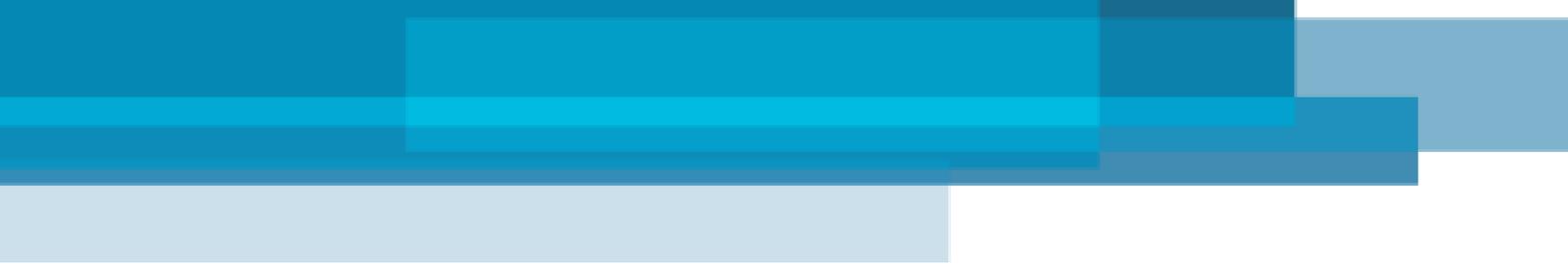
L'Office ontarien de financement a offert des conseils financiers aux conseils scolaires, ce qui a permis à un conseil scolaire d'économiser environ 2,5 millions de dollars.



Le remaniement de plusieurs services bancaires parmi les prestataires de ces services devrait permettre de réduire les frais bancaires d'environ 450 000 \$ par année.

Table des matières

Message du président	5
Message du directeur général	6
Office ontarien de financement	7
Objectifs et responsabilités	8
Conseil d'administration	9
Objectifs en matière de ressources humaines	10
Rapport de gestion et analyse	11
Climat des affaires	12
Division des marchés financiers	13
Division du contrôle des risques	16
Division du financement général	18
Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	20
Caisse d'épargne de l'Ontario	23
États financiers	25
Aperçu des états financiers	26
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers	28
Rapport du vérificateur	29
Bilan	30
État des résultats nets et des bénéfices non répartis	31
État des flux de trésorerie	32
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002	33
Régie de l'organisme	39
Régie de l'organisme	40
Politiques générales	41
Annexes	45
État de la dette provinciale nette	46
Cotes de crédit	47
Bourses où sont cotés les titres de la province	48
Autres sources de renseignements	49



Message du président



C'est avec grand plaisir que je présente le rapport annuel 2002 de l'Office ontarien de financement. Ce document présente les objectifs et les responsabilités de l'Office, les points saillants de ses activités et ses résultats financiers pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, ainsi que les priorités pour l'exercice à venir.

Le repli de l'économie américaine et les perturbations en matière de commerce dus aux événements de septembre 2001 ont entraîné un ralentissement de l'économie ontarienne qui a été caractérisée par un taux de croissance de seulement 1,0 pour cent en 2001, après avoir enregistré une augmentation de 5,3 pour cent l'année précédente.

Les réductions d'impôt et d'autres politiques adoptées par le gouvernement de l'Ontario ont permis d'atténuer l'impact négatif du ralentissement aux États-Unis et de la chute subséquente de la demande de produits ontariens, et en particulier d'automobiles et d'équipement de télécommunications. Ces politiques sont en train de permettre à l'économie de reprendre du poil de la bête. L'économie ontarienne, selon les prévisions, devrait croître de 3,1 pour cent en 2002. Les rapports sur la création d'emplois, la confiance des consommateurs et du monde des affaires, la dépense à la consommation et le marché du logement témoignent tous du dynamisme économique retrouvé.

En dépit du ralentissement économique en 2001, le gouvernement de l'Ontario a contribué le montant de 127 millions de dollars pour réduire la dette durant l'exercice 2001-2002. Grâce aux réductions combinées de 1 milliard de dollars en 1999-2000 et de 3,1 milliards de dollars en 2000-2001, la dette provinciale nette a diminué de 4,2 milliards de dollars au cours des trois dernières années, soit un montant représentant presque 85 pour cent de l'engagement pris par le gouvernement en matière de réduction de la dette (5 milliards de dollars) pour son mandat actuel.

Enfin, j'aimerais remercier Gadi Mayman de ses efforts inlassables et de son dévouement comme directeur général par intérim. J'attends avec impatience de pouvoir collaborer avec Michael Gourley qui assumera les fonctions de directeur général à compter du 1^{er} juillet 2002.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bob Christie', written in a cursive style.

Bob Christie
Office ontarien de financement

Message du directeur général

Je suis heureux d'avoir été nommé en juillet 2002 au poste de vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement.

Durant cette année, caractérisée par des événements imprévisibles, l'Office ontarien de financement s'est acquitté de son rôle premier, soit emprunter le montant de 12,3 milliards de dollars sur les marchés publics à long terme, à des conditions favorables.

Pour le deuxième exercice consécutif, l'Office ontarien de financement est parvenu à coordonner les efforts du gouvernement visant à obtenir une amélioration de sa cote de crédit d'une agence de cotation. Le Dominion Bond Rating Service (DBRS) a haussé la cote de crédit de la province, la faisant passer de double « A » (faible) à double « A », suite aux consultations qui ont eu lieu à l'issue de la présentation du budget.

Le programme de vente d'obligations par adjudication, lancé l'année dernière, a continué de permettre à la province de réaliser des économies. Trois nouvelles adjudications d'obligations ont eu lieu. Elles ont permis de réunir le montant de 750 millions de dollars et de faire des économies de 1,5 million de dollars en frais de commission.

Des conseils financiers ont été dispensés à plusieurs entités du secteur parapublic, y compris aux conseils scolaires, individuellement et par le biais de l'Ontario School Boards Financing Corporation. Un des conseils scolaires a pu économiser le montant de 2,5 millions de dollars, grâce aux conseils offerts par l'Office ontarien de financement.

Nous devons relever toute une série de défis au cours du prochain exercice. Il nous faudra, entre autres, mettre en œuvre le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF), soit un système intégré de gestion de l'information financière à l'échelle du gouvernement de l'Ontario, préparer la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) pour qu'elle puisse être concurrentielle au sein du marché de l'électricité, et refinancer de la dette arrivant à échéance, se chiffrant à 11,7 milliards de dollars.

À l'Office ontarien de financement, nous entendons réaliser nos objectifs de 2002-2003, soit offrir aux contribuables de l'Ontario l'excellent service auquel ils s'attendent, et continuer à assurer une gestion de la dette et des emprunts efficace et judicieuse.

Le vice-président et directeur général,



Michael L. Gourley
Office ontarien de financement



Objectifs et responsabilités



Conseil d'administration



Objectifs en matière de ressources humaines

Objectifs et responsabilités

L'Office ontarien de financement a été créé par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics :

- **Exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers**

L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province d'une manière judicieuse et rentable.

- **Gérer la dette de la province**

L'OOF gère la dette de la province et contribue aux efforts du gouvernement en vue de réduire la dette. Il gère la dette et les risques connexes en fonction des grands principes directeurs suivants : intégrité, efficacité, régularité du profil des échéances des emprunts et préservation de la cote de crédit de l'Ontario.

- **Donner des conseils en matière de politiques et de projets financiers**

L'OOF conseille le gouvernement de l'Ontario en matière de politiques financières à l'égard de nombreuses questions de financement général, notamment la restructuration du secteur de l'électricité, les partenariats entre le secteur public et privé, la vente d'actifs gouvernementaux et les diverses options de financement.

- **Offrir des services financiers et des services de gestion de la trésorerie**

L'OOF offre à la province des conseils en matière de gestion de la trésorerie et de politique bancaire au gouvernement de l'Ontario, à propos de toute une série de questions de nature financière générale. Par ailleurs, l'OOF s'occupe également de la comptabilité et du règlement des opérations pour le portefeuille de réserves de liquidités de la province, son portefeuille de titres d'emprunt et ses opérations de couverture connexes.

- **Offrir des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**

L'OOF offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La SFIEO est l'organisme chargé d'assurer le service et le remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro, garantie par la province, et de certaines autres obligations de l'ancienne Ontario Hydro.

- **Exploiter la Caisse d'épargne de l'Ontario**

L'OOF continuera d'exploiter la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO), jusqu'à la fin de la privatisation de cet organisme. À l'heure actuelle, la CEO exploite 23 succursales, quatre agences et un bureau.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, surveille les activités de l'Office ontarien de financement par le biais d'une série de processus. Par exemple, il approuve le plan général annuel de l'OOF et reçoit des rapports réguliers concernant les activités de financement. Le plan général précise les objectifs majeurs de l'OOF et les stratégies permettant de les réaliser. On le révisé chaque année et il est approuvé par la ministre des Finances. Le conseil approuve également le plan de financement annuel de la province, le plan de gestion de la dette et les politiques principales appliquées par l'OOF dans le cadre des transactions réalisées sur le marché financier et la gestion de la dette de la province et des portefeuilles de placement. Le Comité de vérification du conseil examine les états financiers de l'OOF, y compris le rapport du vérificateur provincial, en vue de la formulation de recommandations au conseil; il surveille de près le processus de vérification interne; et accepte les conseils des vérificateurs internes et du vérificateur provincial concernant la pertinence du système de contrôles internes.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Durant l'exercice 2001-2002, le conseil se composait du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'OOF et de quatre membres provenant du secteur privé. La diversité de l'expérience des membres du conseil contribue à la supervision efficace de l'OOF.

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 2001-2002 :

Bob Christie, président du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. (Nomination au conseil d'administration de l'OOF en août 2000. La nomination expirera à la nomination de son successeur.)

Michael L. Gourley a été nommé vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement à compter du 1^{er} juillet 2002. (Nomination au conseil d'administration de l'OOF de juillet 2002 à juin 2005.)

Gadi Mayman, vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement. (Nomination par intérim allant d'août 2000 au 30 juin 2002).

John Caliendo, directeur général de Cornerstone Partners Ltd. (Nomination au conseil d'administration de l'OOF de juillet 2000 à juillet 2003.)

Winnie Wong, associée, Wong Po Partners, Chartered Accountants LLP. (Nomination au conseil d'administration de l'OOF de juillet 2000 à juillet 2003.)

Frank Potter, président d'Emerging Markets Advisors Inc., de Toronto. (Nomination au conseil d'administration de l'OOF de mai 2002 à mai 2005.)

Tye W. Burt, président de Cartesian Capital Corporation, une société de capital de risque et de souscriptions privées. (Nomination au conseil d'administration de l'OOF de juin 2000 à juin 2003.)

Objectifs en matière de ressources humaines

Comme c'est le cas de tous les organismes, l'Office ontarien de financement est confronté à un milieu de travail en pleine évolution. Il lui faut donc, comme tous les autres organismes, repenser ses rôles, structures et modes de prestation de services. L'OOF est déterminé à relever ces défis et à offrir d'excellents services à tous les intervenants.

Par conséquent, plusieurs stratégies en matière de ressources humaines, introduites en 2000-2001, se sont poursuivies ou ont été améliorées au cours de l'exercice 2001-2002. Le personnel a été détaché, a siégé à des comités, groupes d'étude et projets, et a pu perfectionner ses compétences techniques, ses compétences en communication et en gestion, et ses aptitudes fondées sur la connaissance.

L'OOF a participé à des initiatives entreprises à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario (FPO) comme le Programme de stages et les initiatives de travail obligatoire, initiatives qui visent à offrir des programmes de formation et une expérience pratique. Par ailleurs, plusieurs divisions ont engagé des étudiants par le biais de divers programmes de placement coopératif des universités. Grâce à des évaluations annuelles du rendement et des programmes de formation, on a identifié des possibilités et on a encouragé le personnel à se conformer aux objectifs de rendement, par l'entremise de cours officiels ou de formation en cours d'emploi.

Plusieurs employés ont donc suivi des cours comme celui débouchant sur l'obtention du titre d'analyste financier agréé (CFA) et divers programmes de comptabilité débouchant sur le titre de comptable en management accrédité (CMA) et de comptable général licencié (CGA). On a également encouragé le personnel à assister à des conférences, séminaires ou exposés pour se tenir au courant des progrès réalisés dans le domaine de la finance, de la comptabilité et de la technologie. En collaboration avec des conseillers en ressources humaines du ministère des Finances, l'OOF a pris des mesures pour améliorer la planification de la relève et garder son personnel pendant plus longtemps. L'objectif de ces initiatives au plan des ressources humaines consiste à rendre l'OOF plus attirant en tant qu'employeur, à diminuer le taux de roulement et donc à accroître l'efficacité. Ce sont les intervenants qui seront les grands gagnants.

Dans la présente partie du rapport annuel, les dirigeants de l'Office ontarien de financement exposent et analysent le climat des affaires, les réalisations de 2001-2002 et les objectifs de 2002-2003.

Climat des affaires



Division des marchés financiers



Division du contrôle des risques



Division du financement général



Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie



Caisse d'épargne de l'Ontario

Climat des affaires 2001

Revue des marchés financiers

Les marchés financiers ont été caractérisés par une insécurité pendant tout l'exercice 2001-2002. Une série de réductions du taux des fonds fédéraux américains a vu le jour au début de 2001, lors de l'apparition des signes d'un ralentissement de l'économie américaine. Ces taux ont été réduits 11 fois, soit au total une diminution de 4,75 pour cent en 2001, pour se situer à leur niveau le plus bas depuis 40 ans, soit 1,75 pour cent. La Banque du Canada a également réagi à ce fléchissement de l'économie en réduisant ses taux d'intérêt neuf fois en 2001, son objectif pour le taux au jour le jour chutant de 3,50 pour cent, pour se situer à 2,25 pour cent, à la fin de l'exercice. Le 15 janvier 2002, la Banque du Canada a abaissé son objectif pour le taux au jour le jour de 25 points de base, ramenant ce taux à 2 pour cent. Le dynamisme récent de l'économie a poussé la Banque du Canada à augmenter ses taux d'intérêt d'un quart de pour cent à deux reprises, soit une fois à la mi-avril et une autre fois au début du mois de juin, afin d'atténuer les mesures de stimulation monétaire au sein de l'économie.

En dépit de la chute drastique des taux d'intérêt à court terme, le rendement sur les obligations de 10 ans du Trésor américain, du Canada et de l'Ontario n'a guère changé pendant tout l'exercice 2001. Les obligations canadiennes de 10 ans ont repris leur tendance historique, et se négociaient au-dessus des obligations américaines pendant toute l'année, ceci étant dû en partie à la faiblesse du dollar canadien et à une réduction moins agressive des taux de la part de la Banque du Canada.

Le dollar canadien a accusé une baisse pendant toute l'année 2001, affichant son niveau le plus bas historiquement parlant, en janvier 2002. Cependant, il a repris du poil de la bête vers la fin de l'exercice 2001-2002, lorsque l'on s'est rendu compte que le ralentissement économique au Canada, en 2001, était moins prononcé qu'aux États-Unis et que la reprise en 2002 avait été à la fois plus rapide et plus vigoureuse qu'aux États-Unis. La Banque du Canada a contribué au raffermissement du dollar canadien lorsqu'elle a augmenté à deux reprises le taux au jour le jour de 25 points de base, à la mi-avril 2002 et au début du mois de juin, ce qui a creusé l'écart en matière de taux de taux d'intérêt avec les États-Unis.

Revue économique

Comme cela a été le cas de la plupart des provinces, l'économie ontarienne a été caractérisée par un ralentissement économique prononcé en 2001. Le PIB n'a augmenté que de 1 pour cent, après avoir affiché des gains de 5,3 pour cent en 2000. La croissance finale de la demande intérieure a ralenti, compte tenu du fléchissement de la dépense à la consommation et de la chute des investissements des entreprises. Les exportations ont également diminué et les entreprises ont été caractérisées par un épuisement considérable des stocks de 2,9 milliards de dollars.

Côté revenu, la croissance nominale du PIB est passée de 5,9 pour cent à 2,4 pour cent, en 2001. Les bénéficiaires des sociétés ont accusé une baisse durant l'exercice, après avoir enregistré des gains annuels pendant huit années consécutives.

Dans le secteur de l'informatique et de l'industrie électronique, la production a chuté. Il en a été de même dans le secteur de la fabrication, et en particulier dans celui de l'automobile. Les événements du 11 septembre 2001 ont également influé de façon négative sur la croissance au sein d'autres secteurs, dont celui des transports.

Les prix, mesurés en fonction du déflateur du PIB, ont augmenté de 1,4 pour 100 en 2001, soit une augmentation de 0,6 pour 100 par rapport à 2000.

Technologie

Comme suite aux événements du 11 septembre 2001, de nombreux organismes ont commencé à réévaluer sérieusement les initiatives sécuritaires pour déterminer quelles mesures prendre et dans quels secteurs. La sécurité a toujours été primordiale pour l'OOF et celle des réseaux a constitué la priorité première en 2001.

Certaines des initiatives de sécurité clés de l'OOF incluaient l'amélioration des systèmes de contrôle de la sécurité, la mise en place de mécanismes de défense efficaces du périmètre et le maintien de ressources spécialisées. Citons, au nombre des initiatives clés, l'obtention du certificat de sécurité. TruSecure, une compagnie spécialisée dans les évaluations sécuritaires, a été engagée pour évaluer la sécurité du périmètre du réseau de l'OOF et l'infrastructure technologique interne. Par la suite, l'OOF a obtenu un certificat de sécurité de la compagnie indiquant que ses systèmes de contrôle, ses politiques et ses modalités de sécurité respectent des critères très rigoureux.

L'exercice 2001 a aussi été marqué par l'apparition de nombreux virus informatiques. Ces virus sont de plus en plus sophistiqués, malgré les progrès accomplis au plan des mécanismes de lutte. L'OOF est parvenu à lutter efficacement contre ces menaces informatiques en utilisant divers outils de contrôle et de filtrage et en veillant également à ce que les mécanismes de correction sécuritaire soient à jour.

Pour donner de l'ampleur à l'utilisation de la technologie comme mode de communication efficace avec les investisseurs en obligations, l'OOF a parrainé la première télédiffusion sur Internet de la province, le 27 février 2002, pour présenter les rapports financiers provinciaux du troisième trimestre. L'OOF a reçu des commentaires positifs de la communauté financière à ce propos et a donc l'intention d'organiser d'autres télédiffusions sur Internet durant l'exercice 2002-2003.

En 2002-2003, l'OOF continuera de surveiller de près les industries de la technologie de l'information et de la finance afin de s'assurer que les systèmes soient en mesure de continuer à offrir des services d'excellente qualité et ce, de façon rentable et sécuritaire.

Responsabilités

- Exécuter le programme d'emprunt et les activités de gestion de la dette.
- S'acquitter des obligations juridiques et des dépôts de documents auprès des commissions des valeurs mobilières.
- Gérer les relations avec les investisseurs et la communauté financière.

Réalisations de l'exercice 2001-2002

L'objectif principal de l'OOF consiste à répondre de façon efficace aux besoins d'emprunt et de liquidités de la province et de la SFIEO, en minimisant les frais d'intérêt compte tenu des politiques de risques approuvées et des limites d'exposition. Durant l'exercice 2001-2002, l'emprunt de 12,3 milliards de dollars a pris fin au sein des marchés publics à long terme; cet emprunt doit servir principalement à financer la dette arrivant à échéance, les rajustements des postes hors caisse inclus dans l'excédent de même que le rachat anticipé des obligations. Sur les 12,3 milliards d'emprunt public à long terme, 10,3 milliards de dollars ont été contractés en dollars canadiens et 2 milliards de dollars en dollars américains.

L'OOF a également emprunté sur les marchés publics à long terme le montant de 1,8 milliard de dollars au nom de la SFIEO. Les emprunts ont été effectués en dollars canadiens. Le solde de l'emprunt, de 1,6 milliard de dollars, a été financé grâce à la dette à court terme, car il s'agissait d'une option plus rentable.

La campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario de 2001, la septième de ce type, a permis de réunir 4,2 milliards de dollars, un record provincial au Canada.

Calendrier des émissions de titres d'emprunt

Compte tenu du calendrier d'émission des titres d'emprunt et de la couverture connexe, le coût des emprunts de la province et de la SFIEO durant l'exercice 2001-2002 est estimé à 75 millions de dollars de moins que le point de référence fondé sur la valeur actualisée. Cette mesure du rendement permet de comparer le coût réel des emprunts à un point de référence en matière d'emprunt national hypothétique de la même durée, réparti équitablement sur l'exercice et fondé sur les exigences prévues en matière d'emprunt.

Réduction du coût d'emprunt

Vu le succès connu par ses adjudications d'obligations de l'exercice passé, le gouvernement provincial a lancé trois adjudications d'obligations durant l'exercice, réunissant ainsi 750 millions de dollars et économisant environ 1,5 million de dollars en frais de commission. Les résultats ont été affichés sur le site Web de l'OOF, à : www.ofina.on.ca.

À compter de janvier 2002, les bons du Trésor de l'Ontario ont pu être déposés auprès du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs. Ce nouveau procédé permet d'éliminer les frais associés à l'impression et au dépôt des certificats physiques, et d'accroître l'efficacité de l'émission des bons du Trésor, en raison de la diminution des exigences administratives et de l'élimination des possibilités de fraude et de contrefaçon éventuelles inhérentes à l'émission et au commerce des titres physiques.

Sources de financement

Le programme d'emprunt en 2001-2002 était surtout axé sur le marché en dollars canadiens. Plus de 80 pour cent des 12,3 milliards de dollars de titres d'emprunt à long terme ont été contractés en dollars canadiens. Citons parmi les emprunts en dollars canadiens, le montant de 4,2 milliards de dollars pour la septième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario et le montant de 0,8 milliard de dollars provenant de sept émissions en eurodollars canadiens.

Division des marchés financiers

Le programme d'effets à moyen terme (effets MTN) est une autre source importante d'emprunt en dollars canadiens. Le marché des effets à moyen terme a été actif durant l'exercice, en particulier en ce qui a trait aux possibilités d'emprunt de détail. Durant l'exercice, plus de 35 effets MTN ont été émis, pour un montant de 2,2 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation notable par rapport à l'exercice précédent au cours duquel seulement sept effets MTN avaient été émis. Un nouveau processus de documentation des effets MTN intérieurs a permis de réduire les modalités administratives et les frais juridiques et d'effectuer des transactions plus rentables et de moins grande envergure. Ces mesures ont été en partie responsables de l'accroissement du niveau d'activité des effets MTN au sein du marché intérieur.

La province a eu l'occasion à plusieurs reprises d'émettre des titres d'emprunt en dollars américains et de couvrir le produit en dollars canadiens, à des coûts bien inférieurs au coût d'emprunt sur le marché canadien. Elle a rouvert des émissions mondiales en dollars américains à quatre reprises et émis des obligations yankees en dollars américains. Il s'agissait de la première série d'obligations yankees en dollars américains émise par l'Ontario en plus de 10 ans. Le format yankee a été choisi, car les frais juridiques et de documentation et ceux de cote à la bourse sont inférieurs à ceux des émissions mondiales en dollars américains. Par ailleurs, ces obligations ciblaient un nombre plus restreint d'investisseurs institutionnels américains.

La province a décidé de ne pas utiliser la part des fonds du Régime de pensions du Canada (RPC) qui lui revient aux fins du financement, car cette source de financement est en fait plus onéreuse que d'autres sources.

Enfin, la province a émis plus de 700 millions de dollars en obligations de 40 ans sur une base globale bien inférieure aux obligations de 30 ans.

Activités de gestion de la dette

Pour favoriser la présence de liquidités et réaliser des économies, l'OOF a racheté plusieurs émissions de titres de créance ontariennes et les a remplacées par des émissions plus économiques.

L'OOF a recours aux options et aux échanges financiers afin de gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. L'OOF surveille les risques tous les jours et les vérifie annuellement. La rentabilité de ces activités d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement est mesurée chaque jour par rapport à des points de référence établis à l'avance.

Au 31 mars 2002, la valeur nominale du portefeuille d'échanges financiers de la province se chiffrait à 72,2 milliards de dollars, soit 30 milliards de dollars en crédits croisés et 42,2 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt.

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important et diversifié de titres d'emprunt, il est essentiel de se doter de politiques et de modalités prudentes de gestion des risques. Le tableau à la page 15 indique les limites et les stratégies employées par l'OOF pour assurer une gestion saine et rentable des risques de marché, de crédit et d'illiquidité.

Division des marchés financiers

Politique		Position
Risque de change	Conformément à la politique concernant le risque de marché, la position de change sur le capital de la dette ne peut dépasser 5 pour 100 de la dette émise.	Au 31 mars 2002, la position de change nette représentait 1,5 pour cent de la dette. Au cours de l'exercice, la position de change est restée dans les limites approuvées.
Risque lié aux taux d'intérêt flottants	L'exposition de la province aux risques liés aux changements des taux d'intérêt représente la combinaison de position nette de taux d'intérêt flottants (c'est-à-dire la position de taux d'intérêt flottants bruts moins les réserves en liquidités) et de la dette à taux fixe venant à échéance au cours de la période de 12 mois suivante. La province est limitée à une position de risque associé aux changements des taux d'intérêt maximum de 25 pour cent de la dette active.	Le pourcentage de la position de risque associé aux changements des taux d'intérêt était de 12,5 pour 100 de la dette émise au 31 mars 2002. Durant l'exercice, la position de taux d'intérêt flottants est restée dans les limites approuvées.
Risque de refinancement	Le choix de l'échéance des nouveaux titres d'emprunt visera un calendrier d'échéances régulier afin de diversifier le risque lié aux changements des taux d'intérêt résultant du refinancement des titres d'emprunt arrivés à échéance.	En 2001-2002, le refinancement de la dette s'est chiffré à 9,5 milliards de dollars. En 2002-2003, on estime que les échéances se situeront à 11,7 milliards de dollars.
Risque de crédit	L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « AA moins ».	À la fin de l'exercice, 80 pour 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote « AA moins ».
Risque d'illiquidité	Ce risque est contrôlé par la gestion des niveaux des réserves de liquidités, des programmes d'emprunt à court terme et des lignes de crédit négociées à l'avance.	En 2001-2002, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 5 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 9 milliards de dollars (6 milliards de dollars pour la province et 3 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement.

Priorités pour 2002-2003

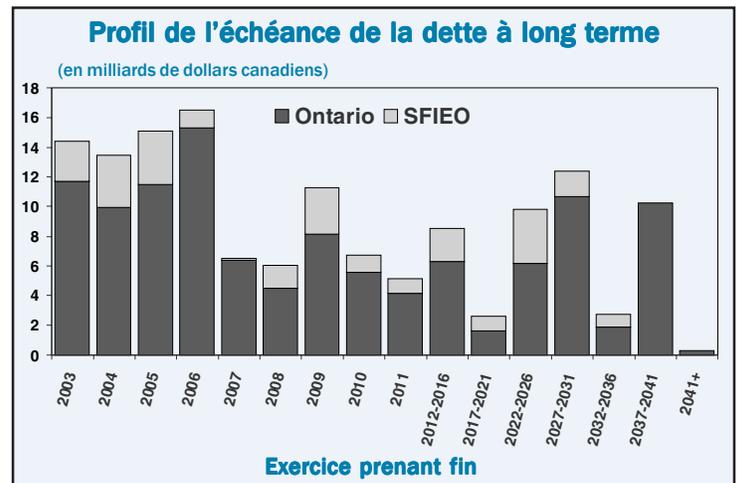
Les emprunts publics à long terme totaux de la province pour l'exercice 2002-2003 sont estimés à 12,7 milliards de dollars. La province empruntera pour refinancer le montant de 11,7 milliards de dollars en dette arrivant à échéance, le montant de 1,2 milliard de dollars pour le rachat anticipé d'obligations, le montant de 2,9 milliards de dollars pour les rajustements des postes hors caisse inclus dans l'excédent, et le montant de 1,4 milliard de dollars pour les achats d'immobilisations matérielles. Ces exigences sont partiellement compensées par une diminution des liquidités de 3 milliards de dollars et par l'amortissement des immobilisations matérielles de 0,7 milliard de dollars. Compte tenu du montant élevé des titres d'emprunt arrivant à maturité au cours des quatre prochaines années et de l'augmentation des taux d'intérêt, il faudra adopter des méthodes de gestion prudente de la dette.

La majeure partie des opérations d'emprunt s'effectuera probablement sur le marché intérieur. L'OOF compte aussi faire appel au Régime de pensions du Canada (RPC). Le montant réel des emprunts auprès du RPC dépendra de la rentabilité de cette option par rapport aux autres sources de financement. En outre, une huitième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario sera incluse au programme de financement de 2002-2003. La taille de la campagne dépendra des conditions du marché.

L'OOF surveillera les marchés financiers internationaux et y fera appel lorsque les coûts de financement totaux seront inférieurs à ceux du marché intérieur canadien.

La province a l'intention d'étudier la possibilité d'offrir les Obligations d'épargne de l'Ontario sur Internet. L'OOF continuera de s'appuyer sur le succès de ses ventes d'obligations et de son programme d'effets MTN intérieurs.

L'OOF a également l'intention d'effectuer des emprunts au nom de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La dette de la SFIEO arrivant à échéance en 2002-2003 se chiffre au total à 2,7 milliards de dollars.



Division du contrôle des risques

Responsabilités

- Surveiller et évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.
- Veiller à ce que les politiques de gestion des risques fassent état des conditions qui prévalent au sein du marché, faire face aux risques liés aux contreparties et assurer la conformité.
- Élaborer des politiques de gestion des risques et surveiller le respect de celles-ci, compte tenu des risques liés aux nouvelles affaires.
- Prévoir et analyser les intérêts sur la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles.
- Évaluer le risque de crédit lié aux contreparties et gérer les relations avec les agences de cotation.
- Offrir à l'OOF un soutien en matière de conception de systèmes et de technologies de l'information.

Réalisations en 2001-2002

La division a obtenu de la part du conseil d'administration l'approbation des modifications aux politiques de l'OOF et de la SFIEO sur le crédit et les risques juridiques connexes, et elle a expliqué les critères d'établissement et de révision des limites de crédit liées aux contreparties; par ailleurs, elle s'est penchée sur la question de la fusion des contreparties. Ces modifications tiennent compte des pratiques exemplaires dans le secteur.

La division a également obtenu de la part du conseil d'administration l'approbation du *Policy Framework for Risk Management of Non-Utility Generation Contract (NUGs) Power Sales*, cadre dont elle se servira pour concevoir des politiques de gestion des risques liés au secteur de l'électricité pour la SFIEO, et des modalités d'évaluation et de gestion prudentes des risques de crédit liés au marché et aux contreparties. Conjointement avec le cadre stratégique sous-jacent, la division a entrepris une initiative à l'échelle de l'OOF afin d'identifier et de concevoir des systèmes vitaux de gestion, d'information et de déclaration, à l'appui de la gestion du portefeuille, des règlements et de l'évaluation des risques.

En collaboration avec le conseiller juridique, la Direction de la vérification interne du ministère des Finances et d'autres compétences, la division a modifié la politique de l'OOF intitulée *Policy on Trading Restrictions*. Ces modifications portaient sur certaines exigences de divulgation de la part du personnel, et sur la création du rôle « d'agent d'observation » (le directeur général ou une personne que ce dernier désignera) chargé d'appliquer ces exigences et d'imposer des restrictions en matière d'exploitation temporaires, le cas échéant. Ces révisions sont conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie et ont été mises en œuvre dans leur intégralité.

La division a conçu un cadre d'essai sous contrainte et d'analyse des scénarios pour évaluer les programmes de financement et de gestion de la dette; ce cadre a été mis en œuvre à compter du début de l'exercice 2001-2002.

On a continué, au cours de l'exercice 2001-2002, à utiliser la méthode de budgétisation selon les risques et celle d'évaluation du rendement corrigée des risques pour mesurer l'efficacité du programme de gestion de la dette. Cette méthode avait été utilisée de façon expérimentale durant l'exercice 1999-2000. On est en train d'évaluer la pertinence de cette approche pour d'autres programmes, dans le cadre d'une étude continue sur la mesure du rendement.

Dans le cadre du projet de Système intégré du Trésor (SIT), la division est en train de regrouper tous les renseignements sur les contreparties et toutes les fonctions d'évaluation, de contrôle et de soumission de rapports liées aux risques de marché et de crédit. Ceci permettra d'éviter le chevauchement des données, et d'améliorer la qualité des données, le contrôle de la conformité et la soumission de rapports. Tous les rapports sur les risques courus reposeront sur les données du SIT. Cette initiative en est à la phase d'essai pour le moment et devrait prendre fin au milieu de 2002.

La division a coordonné les réunions annuelles postérieures au budget avec les agences de cotation de crédit, après le dépôt du budget 2001. Suite aux consultations qui ont eu lieu après le dépôt du budget, le Dominion Bond Rating Service (DBRS) a haussé la cote de crédit émetteur de la province de double « A » (faible) à double « A ». Il s'agit de la troisième hausse consécutive de la cote de crédit de la province par DBRS. La cote AA de Standard & Poor's et la cote Aa3(P) de Moody's Investors Service ont été confirmées à la suite des examens effectués respectivement par chacune de ces agences.

Les modèles et modalités de prévision des intérêts sur la dette publique (IDP) ont été examinés par la Direction de la vérification interne et ses recommandations ont été mises en œuvre. On prépare désormais les nouvelles prévisions des IDP et les analyses des écarts tous les mois; cet exercice s'accompagne de notes d'information adressées au directeur général.

Division du contrôle des risques

Les modalités d'évaluation des risques des modèles, conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie, ont été adoptées et la division est en train de tester les modèles. Plusieurs modèles d'établissement des prix évalués à la valeur marchande ont été examinés. On a demandé à la Direction de la vérification interne de revoir cette initiative et de formuler des recommandations.

Pour atténuer le risque opérationnel, la division a présenté au comité de la stratégie d'emprunt et aux conseils d'administration respectifs de l'OOF et de la SFIEO, les principes de contrôle du SIT s'appliquant aux processus d'autorisation du commerce électronique. Ces initiatives, de même que la base de données intitulée *Mid-Office Data Base (MODB) Compare Utility* (conçue pour veiller à ce que la base de données inclue toutes les transactions dans les enregistrements de système), ont été approuvées par la Direction de la vérification interne du ministère des Finances en tant que mesures appropriées.

La division a entrepris d'autres projets (en collaboration avec d'autres compétences ou de façon indépendante) pour se tenir au courant des progrès dans le domaine du contrôle des risques et de l'analyse comparative des portefeuilles.

Les systèmes de technologie de l'information (TI) et l'infrastructure technologique soutiennent tous les objectifs opérationnels de base de l'OOF. Durant l'exercice 2001-2002, la division a maintenu la disponibilité et la performance des systèmes de TI et la plate-forme technologique à un niveau élevé. Elle a assuré une disponibilité du réseau et des serveurs pour les utilisateurs ultimes supérieure à 99,9 pour cent, et une production également supérieure à ce pourcentage. Pour assurer une disponibilité en temps réel, elle a installé des commutateurs redondants pour les réseaux locaux et assuré la tolérance aux failles des adaptateurs de tous les serveurs essentiels; en outre, elle a augmenté la largeur de la bande du réseau. Les serveurs Windows NT et Novell ont été transférés à des serveurs Windows 2000. La technologie pour la zone de mémoire axée sur le réseau a été introduite pour favoriser le regroupement des services d'archivage et d'impression. Par ailleurs, les serveurs de base de données ont été modifiés pour favoriser le regroupement reposant sur une technologie de traitement quadruple.

Les systèmes d'applications appuient les opérations primaires comme la gestion de la trésorerie, les investissements, les emprunts et la gestion des risques. Le SIT, qui appuiera les opérations de base de trésorerie de l'OOF, a été mis sur pied durant l'exercice 2001-2002. La première phase du système de comptabilité de trésorerie (SCT) a été conçue et mise en œuvre. Le SIT offre une fonctionnalité exhaustive en matière de comptabilité touchant la dette, les investissements et les IDP, à la province, à l'OOF et à la SFIEO. Il permet également de respecter un certain nombre d'exigences en matière de déclaration comme les rapports cumulatifs de fin d'année. Le SCT intégrera le SIT et le nouveau Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) qui est en cours d'introduction, et sera compatible avec ces systèmes.

Toute une série de systèmes et de modalités de sécurité sont en place, afin de protéger l'infrastructure technologique de l'OOF. Durant l'exercice 2001-2002, on a amélioré de façon notable les mesures protectrices contre les menaces provenant d'Internet en ajoutant des systèmes de détection des intrusions et en améliorant les systèmes de détection des virus et de pare-feu. Une série d'évaluations et de tests exhaustifs, effectués tout au long de l'année, portant sur la sécurité de l'infrastructure technologique de l'OOF et sur les modalités de réduction des risques, a été entreprise par TruSecure, un leader mondial en solutions d'assurance-sécurité. L'OOF a reçu un certificat de sécurité de cette compagnie. Ce certificat, reconnu par l'industrie, garantit que l'OOF est protégé contre toute menace cybernétique et qu'il a accordé la priorité à la sécurité, qu'il a recours à des systèmes et pratiques sécuritaires d'excellente qualité et qu'il maintient un programme proactif et exhaustif de sécurité de l'information. TruSecure a remis une garantie à l'OOF à cet effet.

Priorités pour 2002-2003

Au cours de l'exercice 2002-2003, la division continuera d'améliorer ou de mettre à jour ce qui suit : capacité d'évaluation des risques financiers, analyse du portefeuille, mesure des risques financiers et politiques de gestion des risques de l'OOF, de la SFIEO et des producteurs d'électricité indépendants. Elle effectuera des études stratégiques, le cas échéant : évaluation des risques liés aux producteurs d'électricité indépendants, analyse du portefeuille et du portefeuille cible de titres d'emprunt, et étalonnage de la performance pour la province.

La division continuera ses fonctions de base comme l'évaluation des risques, la soumission de rapports sur le rendement, le contrôle de la conformité des positions du programme, le contrôle des risques des modèles, les prévisions du budget pour les IDP, l'analyse des écarts, l'amélioration du contrôle des risques de marché et de crédit et l'examen et l'amélioration des modèles d'évaluation de la performance. La priorité concernant ces produits livrables clés consiste à augmenter l'efficacité tout en améliorant les outils analytiques et la capacité de la division en matière de soumission de rapports de gestion.

Les communications régulières avec les agences de cotation de crédit se poursuivront afin de veiller à ce que les cotes attribuées à la province soient fondées sur des renseignements courants et opportuns.

Enfin, la division continuera à faire évoluer les systèmes de TI et l'infrastructure technologique de l'OOF en fonction des besoins opérationnels croissants de cet organisme. Les systèmes d'application continueront d'être améliorés et seront de plus en plus intégrés aux autres systèmes, tant de façon interne (le SIT représentant la base) que de façon externe (avec des systèmes comme le SIGIF). Internet et les systèmes de sécurité resteront une grande priorité. L'OOF s'assurera de maintenir sa position solide au plan de la sécurité et s'adaptera à l'évolution de la technologie Internet et de la technologie de sécurité.

Division du financement général

Responsabilités

- Donner des conseils sur les questions de politiques financières.
- Donner des conseils sur les méthodes de financement pour le secteur parapublic.
- Donner des conseils sur les répercussions financières des privatisations éventuelles.
- Concevoir des options financières pour les organismes du gouvernement de l'Ontario et les sociétés de la Couronne.

Réalisations en 2001-2002

La division a réalisé plusieurs objectifs majeurs au nom de l'OOF en 2001-2002. Elle a offert des conseils sur de nombreux aspects de la restructuration du secteur de l'électricité. Elle a, par exemple, agi au nom de l'OOF pour faire progresser les négociations visant à réviser les contrats de production indépendante d'électricité afin de faciliter leur intégration au marché ouvert.

La division a continué d'aider la Société ontarienne SuperCroissance dans le cadre de plusieurs projets comme celui de prolongation de l'autoroute 407 jusqu'à la route 35/115, la construction du palais de justice de Durham par le biais d'un partenariat entre les secteurs public et privé, et la privatisation de la Caisse d'épargne de l'Ontario, de même que pour d'autres projets.

La division a collaboré avec des ministères et organismes et leurs intervenants et a offert des conseils financiers dans plusieurs domaines. Par exemple, la division a collaboré avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et un groupe d'intervenants à la coordination du maintien d'un conseiller financier externe capable de déterminer si le financement regroupé pourrait faire baisser les coûts de financement du secteur et accélérer la prestation des services par les établissements de soins de longue durée. La division a prêté son concours à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario pour qu'elle puisse élaborer un modèle de financement approprié pour le casino Niagara. Par ailleurs, la division a conçu et mis en œuvre un mécanisme de financement des prêts aux étudiantes et étudiants en vertu du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

La division a offert des conseils financiers à plusieurs entités du secteur parapublic, y compris aux conseils scolaires, tant individuellement que par le biais de l'Ontario School Boards Financing Corporation. Un conseil scolaire a pu ainsi économiser 2,5 millions de dollars grâce à l'aide offerte par la division. Cette dernière a également dispensé des conseils à un groupe de compagnies de distribution d'électricité à propriété municipale, ces compagnies ayant décidé d'émettre des titres d'emprunt de façon conjointe.

Enfin, la division a participé davantage aux activités de location des ministères, compte tenu du nombre élevé d'activités de location au sein du secteur parapublic ayant retenu l'attention du public. En effet, les conditions avaient été beaucoup moins favorables qu'on ne l'avait prévu initialement.

Priorités pour 2002-2003

La division continuera de prêter son soutien à la province dans le cadre de la restructuration de l'industrie de l'électricité. Elle aidera la Société ontarienne SuperCroissance, collaborera avec le Bureau de restructuration du secteur de l'électricité et offrira des services à la SFIEO.

Les services offerts à la SFIEO porteront sur la conception continue et la mise au point définitive des systèmes internes de gestion des risques permettant de gérer les contrats de production indépendante d'électricité et de faire le commerce de l'électricité que la SFIEO achètera aux producteurs d'électricité indépendants. Citons au nombre des autres services, la gestion continue de la dette et du passif de l'OOF et la réévaluation de la faisabilité de l'adjudication des contrats de production indépendante d'électricité après l'ouverture du marché de l'électricité en mai 2002.

La division collaborera avec les ministères des Finances et des Affaires municipales et du Logement à la mise en œuvre du Discours du Trône afin de permettre aux municipalités d'émettre des obligations libres d'impôt.

La division offrira une aide aux ministères et organismes à propos de plusieurs projets :

- ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation - Projet de Réacteur thermonucléaire expérimental international du Canada (ITER);
- ministère du Développement du Nord et des Mines - Restructuration de la Commission de transport Ontario Northland;
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario - Financement du casino Niagara;
- ministère des Affaires municipales et du Logement - Conception de règlements sur les emprunts, la location et les investissements;
- ministère de la Culture - Financement du projet de réaménagement du Musée royal de l'Ontario.

La division a concevra une politique officielle sur la prestation de conseils financiers et d'aide aux membres du secteur parapublic lorsqu'il est question de promouvoir les intérêts en matière de politique de la province et de réduire les coûts qui incombent aux contribuables. Dans l'intervalle, la division continuera d'offrir des conseils et une aide, cas par cas. Seront incluses les activités dans le secteur des soins de longue durée et de la distribution locale d'électricité.

La division continuera de prêter son concours à la Société ontarienne SuperCroissance dans le cadre de son examen de projets divers comme la prolongation de l'autoroute 407, la construction de palais de justice, la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, et de nombreux nouveaux projets.

Pour veiller à ce que les contribuables en aient pour leur argent, la division a entrepris une étude des activités de location de divers ministères et y mettra la touche finale au cours de l'exercice 2002-2003.

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Responsabilités

- Diriger les initiatives gouvernementales visant à centraliser les activités de gestion de la trésorerie et de services financiers de la province.
- Offrir des services de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial.
- Effectuer les règlements dans le cadre des opérations relatives aux titres d'emprunt, aux valeurs mobilières et aux produits dérivés.
- Donner des conseils en matière bancaire au sujet des recettes et décaissements du Trésor.
- Administrer les relations avec les banques et les agences financières.
- Préparer des rapports comptables et financiers et des rapports de gestion.
- Offrir des conseils sur les questions comptables et leurs conséquences.

Réalisations en 2001-2002

La division a réalisé un certain nombre d'initiatives en vue de mieux programmer les mouvements de trésorerie de la province, d'améliorer les services financiers offerts aux ministères et aux organismes de la Couronne et de renforcer les opérations et les systèmes de contrôles internes.

Gestion de la trésorerie

Pour favoriser la gestion prudente de la trésorerie, l'utilisation accrue de méthodes commerciales de gestion de la trésorerie et la diffusion de renseignements exacts et opportuns sur la gestion de la trésorerie, la division a participé au Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) par l'entremise de groupes de travail et d'étude interministériels. L'objectif du SIGIF consiste à concevoir un système intégré de gestion de l'information financière à l'échelle du gouvernement de l'Ontario. Le détachement à plein temps du personnel de la division à l'équipe de projet du SIGIF a permis de veiller à ce que les exigences et le contrôle de la trésorerie sur les paiements fassent partie intégrante du SIGIF, ce qui permettra d'améliorer la gestion de trésorerie au sein de la province.

De façon interne, on a agi sur plusieurs fronts en améliorant les systèmes de gestion de la trésorerie afin d'offrir des prévisions plus exactes et des renseignements plus détaillés à la Division des opérations sur les marchés financiers, pour optimiser à la fois les investissements en matière de ressources de trésorerie et pour pallier les insuffisances de trésorerie. On a également continué d'améliorer le système de la SFIEO en ce qui a trait à la gestion de la trésorerie, soit l'établissement de prévisions plus exactes et l'intégration en douceur des activités pertinentes de la SFIEO au sein des mouvements de trésorerie de la province. Ces améliorations concernant les renseignements de gestion ont débouché sur une meilleure prise de décision touchant la gestion de la trésorerie.

Services bancaires

Tout au long de l'exercice 2001-2002, la division a collaboré avec le ministère des Finances, la Direction des services gouvernementaux en direct du Secrétariat du Conseil de gestion, la Division de la prestation intégrée des services du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, et d'autres ministères responsables afin de concevoir et de mettre en œuvre des moyens rentables de perception des recettes et de paiement. En particulier, plusieurs ministères ont introduit des sites Internet permettant au public d'acheter et de payer les produits et les services par carte de crédit. Par ailleurs, un service de transmission électronique des déclarations a été introduit par le ministère des Finances pour permettre au public de soumettre et de régler la taxe de vente au détail.

Les services bancaires et de gestion de la trésorerie ont fait l'objet d'un appel d'offres qui a débouché sur la signature d'un contrat pour une autre période de cinq ans, commençant le 1^{er} février 2002. Il y a eu un remaniement de plusieurs services bancaires parmi les prestataires de services, ce qui a entraîné une diminution des coûts. On s'attend donc à des économies de frais bancaires annuels de l'ordre d'environ 450 000 \$.

La division a prolongé les services de cartes de crédit (Visa et MasterCard), de cartes de débit et de services AMEX pour une autre période de cinq ans. Ces contrats ont été négociés en 2000-2001.

Comptabilité et règlement

L'OOF a continué en 2000-2001 ses activités d'amélioration des services de comptabilité, de règlement, de paiement et de prévisions concernant la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Depuis 1999-2000, lorsque l'OOF a assumé la gestion de la dette de la SFIEO, le personnel et les systèmes de soutien ont été organisés et les modalités améliorées pour pouvoir tenir compte de la complexité et de la charge de travail, y compris les activités touchant les contrats de production indépendante d'électricité. On a commencé à planifier pour se préparer à l'ouverture du marché de l'électricité, en mai 2002.

Les essais du nouveau système intégré du Trésor (SIT) ont débuté à l'automne 2001. La mise en œuvre de ce système a pris fin en mars 2002. Le nouveau système permettra d'améliorer les procédés, l'exactitude, l'opportunité et l'efficacité des règlements, de l'enregistrement et des paiements. L'examen continu des pratiques exemplaires de l'industrie touchant les règlements et les fonctions des agences financières s'est poursuivi. On continuera d'améliorer les processus de règlement afin de respecter les pratiques du secteur; ces fonctions seront facilitées par le SIT.

Quant à la comptabilité, le Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a soumis des travaux de recherche sur les opérations de conversion des devises étrangères, aux fins d'examen. On effectuera d'autres recherches sur la comptabilité des instruments financiers. La division a continué de collaborer au projet du SIGIF pour s'assurer que les exigences en matière de rapports financiers et de rapports de gestion de la province et de l'OOF soient respectées.

Priorités pour 2002-2003

Gestion de la trésorerie

La division mettra l'accent sur la volatilité de la trésorerie. En collaborant avec la Direction de l'administration des recettes et des services à la clientèle et la Division des politiques budgétaires et financières du ministère des Finances, le Bureau des services communs et d'autres ministères et organismes centraux, la division mettra en œuvre des systèmes et des solutions reposant sur des procédés afin de réduire la volatilité et de maximiser la gestion de la trésorerie de la province.

La division continuera également de collaborer au projet du SIGIF pour veiller à ce que l'on satisfasse les exigences en matière de gestion de la trésorerie de l'OOF et à ce que le nouveau système offre de meilleures prévisions sur la trésorerie, contribuant ainsi à atténuer la volatilité de cette dernière.

Services bancaires

La division continuera de collaborer avec les ministères, le Bureau des services communs, la Division de la prestation intégrée des services du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises et la Direction des services gouvernementaux en direct du Secrétariat du Conseil de gestion à la conception et à la mise en œuvre de méthodes de perception des recettes et de paiement efficaces faisant appel à de nouveaux services bancaires et à des services bancaires actuels.

La division négociera avec le gouvernement fédéral afin que tous les paiements de transfert versés à l'Ontario se fassent par méthode de paiement électronique. Ceci permettra au secteur de la gestion de la trésorerie d'offrir des prévisions plus exactes et donc d'accroître l'efficacité. La province sera également mieux en mesure de satisfaire les exigences proposées par l'Association canadienne des paiements qui limiteront les paiements par chèque à 25 millions de dollars, à compter du 3 février 2003. En adoptant un mode électronique de paiement, l'OOF collaborera étroitement avec le Bureau des services communs et consultera les ministères et les clients qui sont touchés par ce règlement.

La division lancera aussi des appels d'offres pour les services de règlement et de garde de biens nécessaires aux activités de l'OOF sur les marchés obligataires et monétaires.

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Comptabilité et règlement

La division continuera de se tenir au courant des nouveautés dans le domaine comptable et de s'assurer que l'OOF reste au courant des progrès dans le domaine comptable pouvant avoir une incidence éventuelle sur les programmes de l'OOF et de la SFIEO.

La division verra à ce que le projet de SIGIF bénéficie d'un soutien adéquat de façon à permettre à l'OOF de respecter le calendrier de mise en œuvre et les exigences du SIGIF.

L'OOF entreprendra un examen des meilleures pratiques du secteur financier en ce qui a trait aux règlements et aux fonctions des agences financières et apportera ou étudiera les changements voulus.

Responsabilités

- Offrir des comptes chèques et des comptes d'épargne, des dépôts à court terme et des certificats de placement garantis au public.
- Planifier et mener à bien la campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario.

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) offre des services de dépôt au public grâce à un réseau de 23 succursales, de quatre agences et d'un bureau. Elle détient actuellement 2,6 milliards de dollars en dépôt, variant des dépôts à vue payant des intérêts quotidiens aux certificats de placement garantis à échéance de cinq ans. Les dépôts effectués à la CEO offrent aux déposants la même sécurité qu'aux détenteurs d'obligations de la province.

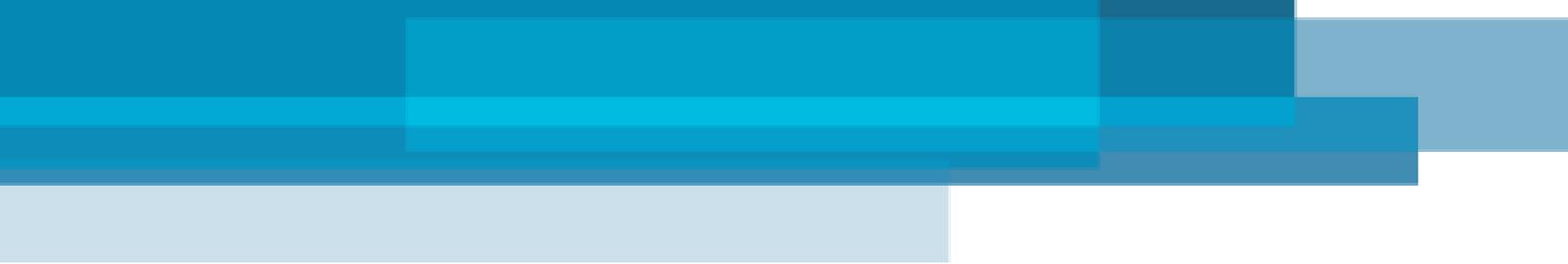
Réalisations en 2001-2002

La CEO est responsable de la planification et de l'exécution de la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario. La campagne de 2001 de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario, la plus importante campagne provinciale du genre de toute l'histoire canadienne, a rapporté 4,2 milliards de dollars.

Le 9 mai 2001, l'ancien ministre des Finances, M. James Flaherty, a annoncé que le gouvernement de l'Ontario cherchait un acquéreur pour la CEO. Le gouvernement s'attend à ce que la vente de cet organisme soit conclue durant l'exercice 2002-2003. La clientèle et le personnel de la CEO seront tenus au courant des progrès du processus de vente.

Priorités pour 2002-2003

En 2002, la CEO administrera la huitième campagne de vente d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Comme les obligations d'épargne s'adressent aux petits épargnants, l'objectif de cette année consistera à accroître le pourcentage d'obligations vendues aux petits épargnants, par l'entremise des sources de vente au détail traditionnelles.



Aperçu des résultats financiers



Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers



Rapport du vérificateur



Bilan



État des résultats nets et des bénéfices non répartis



État des flux de trésorerie



Notes afférentes aux états financiers

Aperçu des résultats financiers

La principale source de recettes de l'OOF demeure la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO), qui reçoit des dépôts du public. L'OOF administre la CEO en qualité de mandataire du ministère des Finances. Les dépôts de la CEO font partie du passif réel du Trésor.

Le total des fonds en dépôt à la CEO au 31 mars 2002 se chiffrait à 2,56 milliards de dollars, soit une augmentation de 20 millions de dollars par rapport au montant de 2,54 milliards de dollars au 31 mars 2001. Par rapport à l'année dernière, l'augmentation des dépôts par les organismes gouvernementaux de 92 millions de dollars et des dépôts à long terme en certificats de placement garantis de 51 millions de dollars, a été compensée par une diminution des fonds à court terme déposés par le grand public, se chiffrant à 123 millions de dollars.

Le taux d'intérêt effectif moyen sur l'ensemble des dépôts de la CEO est passé de 4,25 pour 100 à 3,40 pour cent pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2002, comparé à la même période l'année précédente. Cette diminution fait état de la chute générale des taux d'intérêt à court terme, par rapport à l'année dernière.

Les résultats nets de l'OOF pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002 se chiffraient à 7,4 millions de dollars, soit une diminution de 3,7 millions de dollars par rapport aux 11,1 millions de dollars enregistrés durant la même période, l'année dernière. Ceci est dû en grande partie à une diminution des intérêts nets de la CEO de 5,3 millions de dollars, car la chute des taux d'intérêt a entraîné une marge de taux d'intérêt inférieure, compensée partiellement par une augmentation des recettes diverses de la CEO de 700 000 \$ et par des frais d'exploitation inférieurs de la CEO de l'ordre de 800 000 \$.

Les salaires et avantages sociaux de l'OOF, de 17,1 millions de dollars, représentent une diminution de 800 000 \$ par rapport à l'année dernière, ceci étant principalement dû à des coûts inférieurs des avantages sociaux.

La valeur nette des immobilisations au 31 mars 2002 était de 1,7 million de dollars, ce qui représente le solde au 1^{er} avril 2001, soit 1,8 million de dollars, plus des achats totalisant 1,1 million de dollars et moins 1,2 million de dollars en amortissement. Les achats portaient principalement sur les mises à niveau des postes de travail informatiques et de l'infrastructure technologique qui étaient nécessaires pour l'exécution d'applications financières spécialisées.

Les bénéfices non répartis, soit 74 millions de dollars (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 afférente aux états financiers. Il s'agit de prêts consentis au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto pour l'expansion de ses installations, à la Commission de transport Ontario Northland pour l'acquisition de nouveaux wagons pour le transport du bois, et à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor.

Au 31 mars 2002, le solde impayé de ces prêts, intérêts capitalisés compris, était de 217 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution nette de 5 millions de dollars (par rapport au chiffre de 222 millions de dollars déclaré il y a un an). Ceci est dû aux remboursements de 9,6 millions de dollars, de 1,8 million de dollars et de 600 000 \$ effectués par le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, la Commission de transport Ontario Northland et le Centre

Aperçu des résultats financiers

Centennial des sciences et de la technologie, respectivement, remboursements compensés en partie par la capitalisation des intérêts.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, à la Fondation Trillium de l'Ontario et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Au 31 mars 2002, l'OOF gérait des investissements de 257 millions de dollars, 90 millions de dollars et 20 millions de dollars en leur nom (au 31 mars 2001, ces chiffres étaient de 224 millions, 101 millions et 20 millions de dollars, respectivement).

L'OOF gère également les prêts et les emprunts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débentures émises par divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. Au cours de l'exercice 2001-2002, environ 297 000 \$ de prêts aux municipalités sont arrivés à échéance. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'en 2011, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 28 juin 2002.

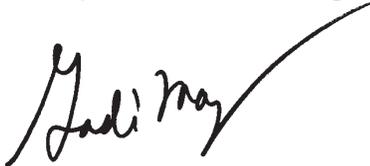
La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général (par intérim),

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Gadi Mayman
Office ontarien de financement
28 juin 2002

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et à la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2002 et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
le 28 juin 2002

Bilan

Au 31 mars 2002

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total 2002	Après redressement (note 8) Total 2001
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	134 \$	21 733	21 867	13 573 \$
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (notes 2i et 8ii)	—	2 108 550	2 108 550	2 139 691
Comptes débiteurs	4 576	34 876	39 452	46 801
Prêts à recevoir (note 4)	9	—	9	301
Total de l'actif à court terme	4 719 \$	2 165 159	2 169 878	2 200 366 \$
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 410	323	1 733	1 785
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	497 058	497 058	446 194
Prêts à recevoir (note 4)	79 038	—	79 038	79 043
Total de l'actif	85 167 \$	2 662 540	2 747 707	2 727 388 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	6 077 \$	30 670	36 747	43 779 \$
Fonds en dépôt (note 2i)	—	2 060 865	2 060 865	2 091 494
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	9	—	9	301
Total du passif à court terme	6 086 \$	2 091 535	2 097 621	2 135 574 \$
Dettes à long terme				
Fonds en dépôt (note 2ii)	—	497 058	497 058	446 194
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 048	—	79 048	79 053
Total du passif	85 134 \$	2 588 593	2 673 727	2 660 821 \$
Bénéfices non répartis	33	73 947	73 980	66 567
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 167 \$	2 662 540	2 747 707	2 727 388 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Bob Christie
Président



Michael L. Gourley
Vice-président et directeur général

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars 2002

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total 2002	Après redressement (note 8) Total 2001
RECETTES				
Intérêts	7 607	\$ 105 392	112 999	145 361 \$
Recouvrement des coûts de la province	11 770	—	11 770	11 494
Recettes diverses	—	1 497	1 497	821
Total des recettes	19 377	\$ 106 889	126 266	157 676 \$
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	—	\$ 59 411	59 411	89 560 \$
Intérêts sur la dette à long terme	7 601	27 275	34 876	31 803
Traitements, salaires et avantages sociaux	8 692	8 434	17 126	17 891
Frais administratifs et généraux	2 233	4 041	6 274	6 213
Amortissement	845	321	1 166	1 112
Total des dépenses	19 371	\$ 99 482	118 853	146 579 \$
Recettes nettes de la période	6	\$ 7 407	7 413	11 097 \$
Bénéfices non répartis au début de la période	27	66 540	66 567	55 470
Bénéfices non répartis à la fin de la période	33	\$ 73 947	73 980	66 567 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars 2002

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total 2002	Après redressement (note 8) Total 2001
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Revenu net de la période	6 \$	7 407	7 413	11 097 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	845	321	1 166	1 112
Variations nettes des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	236	(20)	216	(32)
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	1 087 \$	7 708	8 795	12 177 \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement				
Augmentation (diminution) des fonds en dépôt	— \$	20 235	20 235	(274 485) \$
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(297)	—	(297)	(487)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	297	—	297	487
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	— \$	20 235	20 235	(274 485) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux (utilisées pour les) activités de financement				
Transfert des fonds de la CEO de la (à la) province de l'Ontario	— \$	(19 623)	(19 623)	254 022 \$
Achats d'immobilisations	(1 082)	(31)	(1 113)	(875)
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	(1 082) \$	(19 654)	(20 736)	253 147 \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 \$	8 289	8,294	(9 161) \$
Encaisse au début de la période	129	13 444	13 573	22 734
Encaisse à la fin de la période	134 \$	21 733	21 867	13 573 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2002

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

Historique

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'exploiter, à titre de mandataire de la ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario*;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. Principales conventions comptables

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous. Aucun amortissement n'est constaté au cours de l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. Caisse d'épargne de l'Ontario

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire de la ministre des Finances. La CEO accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et constituent des éléments du passif réel de la province. Dans le budget du 9 mai 2001, la ministre des Finances a annoncé que le gouvernement allait chercher un acquéreur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). La vente de cet organisme sera confiée à la Société ontarienne SuperCroissance.

Les frais d'administration de 1 100 526 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (992 066 \$ au 31 mars 2001) concernant la CEO sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas compris dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et celui gagné auprès de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 étaient de 3,40 et 4,06 pour cent, respectivement (4,25 et 5,08 pour cent, respectivement, au 31 mars 2001). Ces dépôts se répartissent comme suit :

Sommaire des fonds déposés par le public et les organismes gouvernementaux

	Au 31 mars 2002			Au 31 mars 2001		
	Public	Organismes gouvernementaux	Total	Public	Organismes gouvernementaux	Total
Dépôts à court terme	158 196 \$	123 000	281 196 \$	83 911 \$	117 000	200 911 \$
Dépôts à vue	1 042 250	175 513	1 217 763	1 044 268	89 490	1 133 758
CPG arrivant à échéance dans l'année	561 906	-	561 906	756 825	-	756 825
Total des fonds en dépôt à court terme	1 762 352 \$	298 513	2 060 865 \$	1 885 004 \$	206 490	2 091 494 \$
Fonds à long terme	497 058	-	497 058	446 194	-	446 194
Total des fonds en dépôt	2 259 410 \$	298 513	2 557 923 \$	2 331 198 \$	206 490	2 537 688 \$

Notes afférentes aux états financiers

(i) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme.

Le total actuel « à recevoir de la province » à court terme, soit 2 108 550 \$ (au 31 mars 2001, 2 139 691 \$) comprend les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à long terme.

Le total des « fonds à recevoir de la province » à long terme représente les dépôts à l'égard desquels la CEO a émis des CPG à long terme. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2002		Au 31 mars 2001	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2003	— \$		212 708 \$	5,65
2004	173 718	4,72	87 599	5,53
2005	152 250	5,40	99 072	5,95
2006	62 461	5,57	46 815	5,92
2007	108 629	5,04	—	
Total	497 058 \$		446 194 \$	

3. Immobilisations

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2002	Chiffre net au 31 mars 2001
Meubles et matériel	1 218 \$	(1 120) \$	98 \$	115 \$
Matériel informatique	6 242	(5 006)	1 236	1 475
Améliorations locatives	1 613	(1 214)	399	195
Total	9 073 \$	(7 340) \$	1 733 \$	1 785 \$

4. Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2002, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2001-2002 se chiffrait à 9 000 \$ (301 000 \$ arrivant à échéance en 2001-2002, au 31 mars 2001); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et après) est constituée de 27 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (32 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et après, au 31 mars 2001). L'encours de la dette s'établit comme suit :

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2002		Au 31 mars 2001	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2002	— \$		301 \$	13,95
2003	9	11,25	5	11,25
2004	5	11,25	5	11,25
2005	6	11,25	6	11,25
2006	6	11,25	6	11,25
2007	—		—	
1 - 5 ans	26 \$		323 \$	
6 - 20 ans	79 031	9,61	79 031	9,61
Total	79 057 \$		79 354 \$	

5. Transactions avec la province et d'autres organismes publics

- (i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics :** À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2002, un montant de 217 millions de dollars (222 millions de dollars au 31 mars 2001), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2002, ces taux d'intérêt variaient entre 2,2 et 2,4 pour cent (4,50 à 5,60 pour cent au 31 mars 2001). L'OOF a l'intention de remplacer ces billets par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Avant le 31 mars 2002, les montants initiaux des billets convertis en débetures étaient les suivants : 3,9 millions de dollars au taux de 5,64 pour cent arrivant à échéance le 1^{er} avril 2008, 12,7 millions de dollars au taux de 6,37 pour cent arrivant à échéance le 1^{er} août 2014 et 19 millions de dollars au taux de 5,6 pour cent arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2014 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland. Pour la ville de Windsor, le montant de 26,4 millions de dollars au taux de 6,41 pour cent, arrivant à échéance le 31 mars 2021, été converti en débetures.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris, nets des coûts de financement. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

Notes afférentes aux états financiers

	31 mars 2002	31 mars 2001
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	158 086 \$	161 726 \$
Commission de transport Ontario Northland	31 133	32 977
Corporation de la ville de Windsor	28 110	26 416
Centre Centennial des sciences et de la technologie	-	608
	217 329 \$	221 727 \$

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la province, aux termes de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la province, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2002 étaient constitués de 257 millions de dollars détenus au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (224 millions de dollars au 31 mars 2001), 90 millions de dollars détenus au nom de la Fondation Trillium de l'Ontario (101 millions de dollars au 31 mars 2001) et 20 millions de dollars détenus au nom de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (20 millions de dollars au 31 mars 2001). L'OOF gère également des emprunts au nom de la province et a reçu un remboursement de 11,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 au titre de ces activités (11,5 millions de dollars au 31 mars 2001).

(iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario** : D'autres apparentés ont déposé des fonds à court terme. Les sommes déposées au 31 mars 2002 totalisaient 299 millions de dollars (206 millions de dollars au 31 mars 2001).

6. Régime de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de pension interentreprises. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de pension à prestations déterminées à ce régime de retraite.

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élevaient à 614 000 \$ (733 000 \$ au 31 mars 2001). Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestations de retraite, est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

Notes afférentes aux états financiers

7. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. Redressement des chiffres comparatifs

- (i) **Immobilisations – Modification de la politique comptable :** Durant l'année, l'OOF a modifié sa politique comptable au titre de l'amortissement de l'actif. Au cours des exercices précédents, l'amortissement de l'actif commençait au cours de l'exercice suivant l'année d'achat. Durant l'exercice, l'OOF a adopté comme politique « l'amortissement sur l'année partielle » (règle de la demi-année), politique en vertu de laquelle l'amortissement est imputé à la demi-année au cours de l'année d'achat et à la demi-année au cours de l'année de cession, quelle que soit la date d'achat ou de cession. L'OOF a appliqué cette politique rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été reformulés. En raison de ce changement, les immobilisations de l'exercice 2000-2001, les recettes nettes et les bénéfices non répartis ont diminué de 135 000 \$.
- (ii) **Reformulation en raison du rajustement des comptes débiteurs de la province :** Lorsque l'on a mis fin au financement basé sur les prêts, en 1996, soit au moment où la majorité des prêts aux sociétés de financement ont été radiés, on aurait dû faire état au cours du même exercice d'un rajustement visant à radier un compte débiteur de 414 000 \$ de la province au titre des bénéfices réalisés en raison de l'étalement des activités de rétrocession par l'OOF. Cette rectification a été rajustée de façon rétroactive. Par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} avril 2000 et les comptes débiteurs de la province à cette date ont diminué de 414 000 \$.

L'effet de ces ajustements est comme suit :

	2001		
	Convenu auparavant	Changement (Réduction)	Redressement
Débiteurs de la province de l'Ontario	2 140 105 \$	(414) \$	2 139 691 \$
Immobilisations	1 920	(135)	1 785
Revenu net de l'année	11 232	(135)	11 097
Bénéfices non répartis	67 116	(549)	66 567

9. Faux frais

La Caisse d'épargne de la province de l'Ontario fait de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Les règlements, le cas échéant, concernant ces faux frais, seront comptabilisés au cours de la période où le règlement se produit. Les résultats de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

10. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de 2000-2001 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2001-2002.

Notes afférentes aux états financiers

11. Salaires (en dollars absolus)

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p. ex., salaire, rémunération axée sur le rendement et prestations de départ) durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en l'an 2001 à ces personnes figurent ci-dessous.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur, gestion de la dette	170 480 \$	315 \$
Ken Broadbent	Chef, opérations de change	109 612 \$	221 \$
José Ignacio Campos	Directeur, contrôle des risques	131 499 \$	298 \$
Kanak Chopra	Directeur, contrôle des risques (auparavant)	157 829 \$	269 \$
James Devine	Chef, effets à moyen terme et placements privés	151 943 \$	301 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	151 957 \$	301 \$
John Logie	Chef, ingénierie financière	111 782 \$	221 \$
Michael Manning	Directeur général, Division des marchés financiers	227 786 \$	421 \$
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général (par intérim), OOF	275 688 \$	560 \$
Christine Moszynski	Directrice, Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	119 852 \$	263 \$
David Peters	Chef, instruments dérivés	151 957 \$	301 \$
William Ralph	Directeur, Division du financement général	138 940 \$	289 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	157 081 \$	313 \$
Tony Salerno	Vice-président et directeur général, OOF (auparavant)	634 642 \$	5 790 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	173 583 \$	346 \$

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme



Politiques générales

Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et la ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle.

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit *la Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, et d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et la ministre des Finances. Ces deux documents prévoient que la ministre des Finances est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres. Le directeur général est responsable devant le conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable devant la ministre des Finances.

La ministre des Finances supervise l'OOF en s'aidant de l'information que lui fournissent le président du conseil d'administration, qui est aussi le sous-ministre des Finances, et la haute direction de l'OOF. La ministre des Finances examine et approuve le plan d'activités annuel, qui présente les objectifs à court et à long terme ainsi que des rapports sur les réalisations de l'exercice précédent. Compte tenu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes du gouvernement, une fois tous les trois ans, la ministre des Finances recommande le plan d'activités de l'OOF au Conseil de gestion du gouvernement, aux fins d'approbation.

Le directeur général est responsable des affaires courantes devant le conseil d'administration. Il s'assure que les politiques et les procédures, y compris celles touchant les rapports financiers, demeurent pertinentes et efficaces. Le personnel est responsable devant le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

Politiques générales

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* définit un cadre général pour les activités de l'Office ontarien de financement (OOF). À ce cadre s'ajoutent un protocole conclu avec la ministre des Finances et des politiques internes sur la gestion des risques et les rapports financiers.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'OOF est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion d'actifs et de passifs financiers. Les politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont cernés, surveillés, évalués, signalés et gérés. L'OOF gère le risque financier en s'appuyant sur toute une infrastructure et un ensemble complet de politiques et de procédures de gestion de la dette.

Aperçu et structure

Conseil d'administration

- Examine et approuve les principales politiques de gestion des risques.
- Supervise la gestion de la dette et des portefeuilles de placement de la province.

Comité de vérification

- Supervise le processus d'établissement des rapports financiers au nom du conseil d'administration.
- Examine les principales politiques de gestion des risques, les rapports de vérification interne et les états financiers.

Comités de gestion

Comité de gestion des risques

- Examine les résultats quotidiens des marchés et les perspectives.
- Examine les positions courantes en matière d'emprunt, d'investissement et de gestion de la dette, ainsi que les stratégies connexes.

Comité de la stratégie d'emprunt

- Étudie la conjoncture économique, le plan budgétaire et les perspectives des marchés financiers.
- Examine les activités d'emprunt et de gestion de la dette, les rapports de gestion, les mouvements de trésorerie et les prévisions concernant les intérêts sur la dette publique.
- Examine les limites opérationnelles et les procédures liées aux opérations financières.
- Approuve les modifications et les dérogations aux politiques et modalités courantes de gestion des risques.
- Approuve les politiques de gestion des risques et formule des recommandations à ce sujet au conseil d'administration.

Division du contrôle des risques

- Surveille et mesure les risques de contrepartie, les marchés financiers et les résultats associés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités, et présente des rapports à ce sujet.
- Présente de façon régulière et opportune des rapports au conseil d'administration et à la haute direction de l'OOF sur la conjoncture au sein des marchés financiers, sur les risques connexes et sur l'observation des politiques approuvées.
- Définit les politiques de gestion des risques pour veiller à ce qu'elles correspondent aux « meilleures » pratiques de l'industrie au sein d'un monde des affaires en pleine évolution, et vérifie si les politiques, limites et procédures approuvées par le conseil sont respectées; surveille le rendement et les tendances des portefeuilles.
- Évalue le risque de crédit lié aux contreparties et gère les relations avec les agences de cotation.

Politiques générales

Cadre stratégique – Gestion des risques

L'Office ontarien de financement (OOF) s'est doté d'un ensemble de politiques afin de circonscrire les risques financiers liés au marché, au crédit, aux opérations et à l'utilisation de produits dérivés. Ces politiques s'inspirent des meilleures pratiques recommandées par le Groupe des Trente, des lignes directrices et directives d'organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux et des conseils dispensés à ce sujet par les représentants de banques canadiennes. Les grandes lignes de ces politiques sont résumées ci-dessous.

A. Risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux changements de la valeur des indices financiers, y compris les taux d'intérêt, l'écart de crédit, le change et le risque d'illiquidité.

Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché.

- **Limite relative au change** - La position de change non couverte de la province est limitée à 5 pour 100 de la dette émise. Les opérations de change sont restreintes aux devises des pays du Groupe des Sept, au franc suisse et aux devises équivalentes (par exemple euro).
- **Risques liés aux changements des taux d'intérêt** - Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent une combinaison des engagements nets à taux flottants (c'est-à-dire les engagements bruts à taux flottants moins les réserves en liquidités) et de tous les titres d'emprunt à taux fixe devant être refinancés au cours de la période suivante de 12 mois. Les risques liés aux changements des taux d'intérêt sont limités à un maximum de 25 pour cent de la dette émise.
- **Limites des pertes liées aux intérêts sur la dette publique et à la gestion de la dette** - Au chapitre des intérêts sur la dette publique (IDP), l'écart entre les intérêts réels et les prévisions budgétaires annuelles qui est attribuable à une évolution défavorable des taux variables ou des taux de change ne doit pas dépasser 3 pour cent (limite des pertes liées aux intérêts sur la dette publique). Le directeur général fixe également, au chapitre de la gestion de la dette, un seuil au-delà duquel des mesures sont prises pour prévenir un dépassement de cette limite.
- **Risque d'illiquidité** - Les réserves de liquidités sont maintenues à un niveau qui permet au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme. Des programmes faisant appel à des bons du Trésor et à des effets en dollars américains sont également en place afin de fournir les liquidités nécessaires, au besoin.
- **Profil des échéances de la dette** - Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.
- **Mesure du risque** - Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché, du risque de crédit et du risque d'illiquidité, l'évaluation est faite quotidiennement.

B. Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et pour les investissements du marché monétaire, R1(moyen). La position qui en résulte est limitée à l'évaluation du prix du marché, compte tenu de la cote de crédit des contreparties.

C. Risque opérationnel

L'OOF gère le risque opérationnel en suivant des procédures d'exploitation qui tiennent compte des risques liés aux modèles, des questions juridiques, des problèmes de règlement et des risques liés aux systèmes d'information.

- **Risque lié aux modèles** - L'OOF vérifie régulièrement la fiabilité de ses modèles d'évaluation et leur conformité aux normes du secteur financier. Il revoit aussi régulièrement son évaluation des instruments financiers.
- **Questions juridiques** - L'OOF a établi des procédures et des normes afin de s'assurer que la documentation relative aux émissions de titres d'emprunt, à la gestion de la dette et aux transactions sur le marché monétaire répond aux normes du secteur financier et qu'elle est applicable.
- **Problèmes de règlement** - L'OOF a établi des procédures internes de contrôle pour s'assurer que le règlement des transactions s'effectue en temps voulu et que celles-ci sont enregistrées de façon exacte.
- **Risque lié aux systèmes d'information** - L'OOF a pris des mesures pour assurer la protection de ses systèmes informatiques et de ses bureaux : il surveille son environnement électronique, se dote de sources d'alimentation de secours, effectue régulièrement la sauvegarde de ses données, stocke celles-ci ailleurs que dans ses locaux, érige des cloisons pare-feu pour se protéger des intrus et recherche la présence de virus. La sécurité fait l'objet d'examen réguliers et lorsque des changements majeurs se produisent.

D. Risque lié à la disponibilité de l'offre

Le risque lié à la disponibilité de l'offre est le risque associé au respect des obligations contractuelles portant sur les transactions de couverture du portefeuille par l'entremise des transactions sur le marché libre. Comme c'est le cas des activités sur les marchés financiers, la gestion du portefeuille de production indépendante d'électricité de l'OOF doit tenir compte des risques de crédit du marché et de contrepartie. Par ailleurs, la gestion de ces risques est compliquée par des risques comme les pannes d'équipement, la disponibilité de carburant et les coûts de ce dernier, tous ces facteurs pouvant influencer sur la capacité de l'OOF de respecter ses obligations contractuelles par le biais de la production indépendante d'électricité.

E. Recours aux produits dérivés

L'OOF ne fait appel aux produits dérivés que dans la mesure où ils lui permettent de réaliser son objectif consistant à pourvoir aux besoins de la province en matière de financement et de liquidités d'une manière judicieuse et rentable. Il les utilise pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future, tout en se conformant aux plans d'emprunt et de gestion de la dette. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

Politiques générales

Rapports sur la gestion des risques

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement (OOF) reçoit des rapports d'étape trimestriels sur les plans d'emprunt et de gestion de la dette et les risques actuels. La direction fournit en outre au conseil d'administration une évaluation mensuelle du rendement par rapport aux points de référence approuvés par le conseil.

Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration du fait que l'OOF respecte les politiques financières applicables. Le sous-ministre des Finances reçoit, au nom de la ministre des Finances, des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

Le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes font l'objet d'un examen indépendant par la Division des services de vérification du Secrétariat du Conseil de gestion. La division vérifie également la conformité aux politiques, procédures et limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications figurent dans des rapports qui sont remis à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

L'OOF prépare des états financiers trimestriels et annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de leur approbation par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'OOF.

État de la dette provinciale nette



Cotes de crédit



Bourses où sont cotés les titres de la province



Autres sources de renseignements

État de la dette provinciale nette

DETTE PROVINCIALE NETTE Chiffres provisoires pour 2002⁽⁴⁾ (en millions de dollars)	1998	1999	2000	2001	Chiffres provisoires 2002	Plan 2003
Dette émise à des fins provinciales⁽²⁾						
Dette non publique						
Ministère des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	11 358 \$	10 487 \$	10 369 \$	10 442 \$	10 063 \$	8 827 \$
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	13 822	13 213	12 252	11 535	11 043	10 387
Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)	697	666	622	569	502	266
Régime de pension des collèges d'arts appliqués et de technologie	91	89	86	81	73	43
Régime de pension de Ryerson	9	8	8	7	6	5
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 246	1 208	1 181	1 147	1 100	1 066
Caisse de retraite des fonctionnaires	3 681	3 604	3 535	3 446	3 331	3 200
Caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO)	1 749	1 712	1 679	1 637	1 582	1 520
	32 653 \$	30 987 \$	29 732 \$	28 864 \$	27 700 \$	25 314 \$
Dette détenue par des particuliers						
Débiteures et obligations ⁽³⁾	68 199 \$	72 464 \$	72 549 \$	73 279 \$	76 502 \$	77 012 \$
Bons du Trésor	675	950	3 002	2 680	2 118	2 118
Effets commerciaux en dollars américains ⁽³⁾	—	272	396	523	809	809
Divers	455	460	458	447	447	444
	69 329 \$	74 146 \$	76 405 \$	76 929 \$	79 876 \$	80 383 \$
Total de la dette émise à des fins provinciales	101 982 \$	105 133 \$	106 137 \$	105 793 \$	107 576 \$	105 697 \$
Dette émise au titre des investissements dans le secteur de l'électricité⁽⁴⁾	—	—	8 885 \$	8 885 \$	8 885 \$	8 885 \$
Dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario	2 245 \$	2 517 \$	2 812 \$	2 482 \$	2 444 \$	2 500 \$
Autres éléments de passif⁽⁵⁾	21 995 \$	19 237 \$	19 403 \$	16 798 \$	15 600 \$	15 825 \$
Total des éléments de passif :	126 222 \$	126 887 \$	137 237 \$	133 958 \$	134 505 \$	132 907 \$
Moins : Actif financier⁽⁶⁾	(13 487) \$	(12 150) \$	(23 522) \$	(23 324) \$	(23 998) \$	(22 411) \$
Dette provinciale nette	112 735 \$	114 737 \$	113 715 \$	110 634 \$⁽⁷⁾	110 507 \$	110 496 \$

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 a été rajustée pour inclure les investissements nets en immobilisations. Pour toutes les années, la dette provinciale nette représente le total des éléments de passif moins l'actif financier. Chiffres établis selon la méthode de comptabilité de caisse et de consolidation modifiée.
- (2) Y compris la dette émise par des organismes gouvernementaux.
- (3) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes susmentionnés font état de l'effet des contrats dérivés connexes conclus par la province.
- (4) La dette émise au titre des investissements dans le secteur de l'électricité comprend les billets payables à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario à raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et ses deux filiales à propriété exclusive, soit l'Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.
- (5) Les autres éléments de passif incluent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les engagements liés aux régimes de retraite.
- (6) L'actif financier comprend l'encaisse et les investissements temporaires, les créanciers et les participations dans des entreprises publiques (y compris 8 885 millions de dollars en investissements dans le secteur de l'électricité).
- (7) Pour de plus amples renseignements sur la dette provinciale nette (déficit accumulé), voir les états financiers des Comptes publics de l'Ontario de 2000-2001.

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Notation des titres à long terme

La notation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe + ou - (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

■ Standard & Poor's Corporation (New York)	AA
■ Moody's Investors Service (New York)	Aa2
■ Dominion Bond Rating Service (Toronto)	AA

Notation des titres à court terme

La notation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

■ Standard & Poor's Corporation (New York)	A-1+
■ Moody's Investors Service (New York)	P-1
■ Dominion Bond Rating Service (Toronto)	R-1 (mid)

Bourses où sont cotés les titres de la province

Bourse de Luxembourg

Bourse de Londres

Bourse de Hong-Kong

Bourse de Singapour

Bourse de Francfort

Bourse de Paris

Bourse de Zurich

Bourse d'Amsterdam

Autres sources de renseignements

Site Internet : www.ofina.on.ca

Ce site donne des renseignements sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail de l'Ontario. On y trouve aussi des publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Publications

- **Budget de l'Ontario**
Document D : Le document intitulé Plan de financement de l'Ontario - Réduction de la dette de l'Ontario fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.
- **Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (état de l'automne)**
Cette publication offre une mise à jour semestrielle sur les perspectives économiques, le plan financier et le plan d'emprunt de la province.
- **Bulletins et fiches de renseignements de l'Office ontarien de financement**
Les bulletins et les fiches de renseignements de l'OOF fournissent des mises à jour semestrielles sur les nouveautés importantes concernant les finances de l'Ontario et les initiatives du gouvernement qui intéressent les milieux financiers.
- **Formulaire 18-k**
Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis.

Adresses et numéros de téléphone utiles

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant le *Rapport annuel 2002* :

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs

Téléphone : 416 325-0918

Courriel : investor@ofina.on.ca

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant les dépôts de documents ou de renseignements réglementaires :

Division des marchés financiers, Documentation

Téléphone : 416 325-8053

Courriel : istich@ofina.on.ca

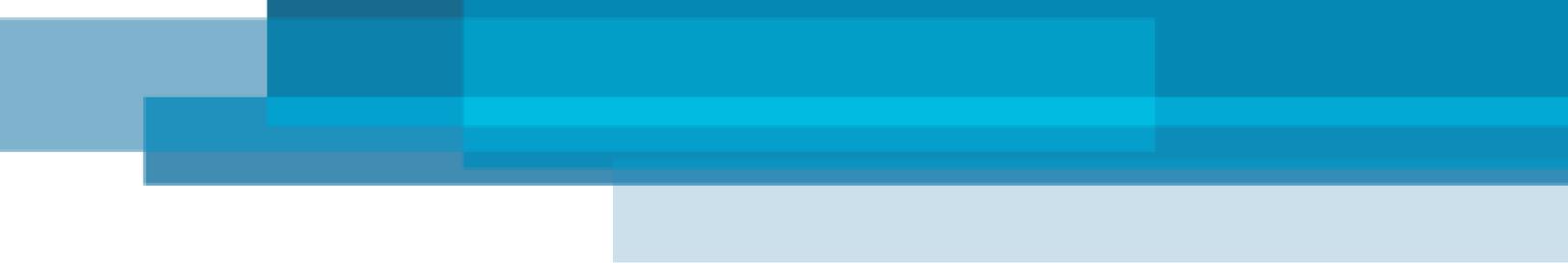
Voici où s'adresser pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport annuel :

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7

Téléphone : 416 325-8000



**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto, Ontario
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone: (416) 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002
ISSN 1201-2106

